REMISE EN QUESTION DE VOTRE POINT DE VENTE

AMÉNAGEMENT – VITRINES - ACCUEIL
PRESTATION COMMERCIALE - RESPECT DES ENGAGEMENTS

PRÉFÉRENCE COMMERCE : UN GAGE D'EXCELLENCE !
Ce label national valorise l'investissement des commerçants et prestataires de services dans une démarche de progrès et d'amélioration de leurs pratiques.

Attribué pour une période de 2 ans, il repose sur des points précis et des engagements de la part des professionnels qui se soumettent à un diagnostic complet *(+ de 80 critères examinés*) et à la visite d'un client-mystère.

Les professionnels sont audités sur des critères tels que :

- l'accueil,
- la qualité de l'écoute et du conseil,
- la propreté,
- l'agencement du point de vente,
- la qualité des produits,
- le respect des engagements.

PRÉFÉRENCE COMMERCE : UN LABEL RECONNU !
Proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, Préférence Commerce est une démarche nationale, reconnue par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Elle s'adresse à tous les commerçants, artisans-commerçants, brasseries, restaurants, cafés et prestataires de services, ayant une vitrine et accueillant du public, désireux de valoriser leur professionnalisme auprès de leur clientèle et se différencier de la concurrence.

Les CCI ont décidé il y a 4 ans de mettre en place ***1 démarche qualité au niveau national : 1000 COMMERCES DÉJÀ LABELLISÉS !*** Cette démarche est déjà opérationnelle depuis 2 ans sur le territoire héraultais : ***+ de 150 COMMERCES LABELLISÉS*** !

Aujourd'hui, nous proposons, ***en collaboration avec la Communauté de Communes SUD-HÉRAULT***, de mettre en place ***cette opération sur ce territoire.***

La participation demandée à chaque commerçant s'élève à 120 € TTC. Cependant la Communauté de Communes Sud-Hérault s'engage à prendre charge 50 % de cette somme pour les 10 premiers inscrits.

PUBLIC CONCERNÉ

Commerces, restaurateurs, artisans-commerçants… ayant 1 vitrine et accueillant du public

POURQUOI

1) ***Valoriser son savoir-faire, la qualité de l'accueil, la mise en vitrine***
2) ***Permet au commerçant de progresser en ayant 1 regard extérieur***
3) ***Répondre à des normes de qualité***

COMMENT

1) ***Diagnostic individuel basé sur + de 80 critères réalisé par votre Conseiller commerce***
2) ***Restitution de ce diagnostic : identification des points forts et moins forts***
3) ***Audit réalisé par un « client-mystère »***
4) ***Restitution des résultats par le Conseiller commerce***

BUT

1) ***Obtenir 1 agrément attribué par 1 comité de professionnels sous forme d'un kit de communication comprenant 1 diplôme***
2) ***Dynamiser votre commerce***
3) ***Vous différencier de la concurrence***
4) ***Promouvoir de manière collective 1 village, 1 tissu économique…***
5) ***Bénéficier d'1 reconnaissance nationale***

VALIDITÉ

2 ans

COUT

120 € TTC.